ACADÉMIE
DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

Division des examens et concours
Bureau du baccalauréat général et technologique

Guide pratique

—

Candidats individuels – Niveau première

Baccalauréat général – Année scolaire 2026-2027

1. Informations générales

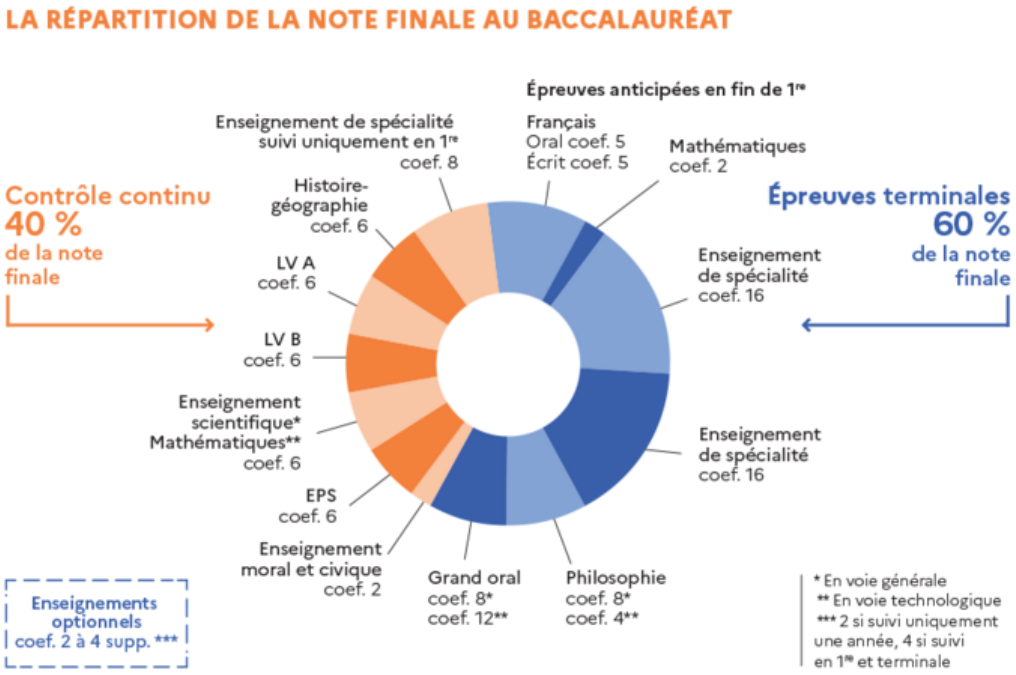
Ce guide est destiné aux candidats individuels inscrits aux **épreuves de la classe de première** du baccalauréat général dans les centres à l'étranger de l'académie de Strasbourg.

Il a pour objectif de vous accompagner dans la préparation de votre examen en vous présentant les épreuves que vous devrez passer, les modalités d'organisation de ces épreuves, ainsi que les éventuels documents à fournir.

Rappel important : L'inscription au baccalauréat est un acte personnel. Par conséquent, aucune modification des spécialités, enseignements optionnels ou modalités de passage des épreuves ponctuelles ne sera acceptée après la clôture des inscriptions et la validation de votre candidature.

Toutes les informations et documents relatifs à votre candidature (demandes de pièces, convocations, relevés de notes, etc.) seront exclusivement transmis **via votre compte candidat Cyclades**, et **à l'adresse mail renseignée lors de votre inscription**. Il est donc impératif de vérifier que cette adresse est valide et accessible, et de la consulter régulièrement pour ne manquer aucune échéance ou information essentielle.

Pour toute question, vous pouvez contacter les services du Rectorat à l'adresse ea-bcgetranger@ac-strasbourg.fr.



➥ *Consulter la page dédiée aux candidats individuels sur le site Éduscol : https://eduscol.education.gouv.fr/5694/candidats-individuels-au-baccalaureat-general-et-au-baccalaureat-technologique*

➥ *Consulter les programmes du baccalauréat général et technologique : https://eduscol.education.gouv.fr/4368/enseigner-au-lycee-generaltechnologique*

2. Les épreuves terminales

Les épreuves terminales sont prises en compte à hauteur de 60 % des résultats pour le baccalauréat.

Elles comprennent :

- **Les épreuves passées par anticipation en fin de première** (ou en fin de terminale pour les candidats autorisés à présenter toutes les épreuves à la même session) :
 - l'épreuve écrite de français ;
 - l'épreuve orale de français ;
 - l'épreuve écrite de mathématiques ;
- **Les épreuves finales, passées en fin de terminale** :
 - l'épreuve écrite de philosophie ;
 - les deux épreuves de spécialité ;
 - l'épreuve orale terminale, dite « Grand oral ».

➥ *Consulter les modalités des épreuves terminales du baccalauréat général : https://eduscol.education.gouv.fr/5706/les-epreuves-terminales-du-baccalaureat-general*

L'épreuve orale anticipée de français

➥ *Consulter les modalités de l'épreuve anticipée de français : https://www.education.gouv.fr/bo/2026/Special4/MENE2622658N*

L'épreuve se fonde sur le **récapitulatif** des œuvres et des textes étudiés durant la classe de première, sur lesquels les candidats peuvent être interrogés dans la **première partie de l'épreuve**.

Chaque objet d'étude doit comporter, au moins quatre textes susceptibles de donner lieu à une interrogation (2 extraits au minimum pour chaque œuvre 1 extrait au minimum pour le parcours associé) ;

Ce récapitulatif comporte également une partie individuelle indiquant l'œuvre choisie par le candidat parmi celles proposées au titre des lectures cursives obligatoires : cette œuvre fait l'objet de la **seconde partie de l'épreuve**.

Les candidats individuels présentent l'épreuve orale dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Le récapitulatif des œuvres est constitué par le candidat lui-même, en conformité avec les programmes.
Le récapitulatif, accompagné d'une copie des textes choisis devra être transmis au Rectorat, en amont des épreuves. Un mail, détaillant les modalités et délais de transmission, sera adressé aux candidats. Le candidat devra également apporter un exemplaire complet de ce document le jour de l'épreuve.

Si le candidat se présente à l'épreuve sans récapitulatif ou avec un récapitulatif non-conforme, il est interrogé à partir d'un texte choisi par l'examinateur.

➥ *Télécharger le récapitulatif des œuvres à compléter sur le site de l'académie, rubrique « Épreuves anticipées de français et de mathématiques » : https://www.ac-strasbourg.fr/epreuves-anticipees-du-bac-general-et-technologique-121751*

3. L'évaluation du contrôle continu

Les candidats individuels passent des évaluations ponctuelles dont les notes sont prises en compte au titre du contrôle continu, à hauteur de 40% des résultats.

Les évaluations ponctuelles portent sur les enseignements obligatoires suivants :
- L'enseignement de spécialité suivi uniquement sur le programme de première ;
- L'histoire-géographie ;
- La langue vivante A ;
- La langue vivante B ;
- L'enseignement scientifique (dans la voie générale) ;
- L'enseignement moral et civique ;
- L'éducation physique et sportive (en terminale uniquement) ;
- Les enseignements optionnels (si le candidat choisit de s'y inscrire)

➥ *Consulter les modalités d'évaluation des épreuves ponctuelles : https://eduscol.education.gouv.fr/5694/candidats-individuels-au-baccalaureat-general-et-au-baccalaureat-technologique#chapitre-ancre9*

Changement de modalité d'évaluation pour l'épreuve ponctuelle d'enseignement moral et civique (EMC)

À compter de la session 2027, l'épreuve orale d'enseignement moral et civique (EMC) est remplacée par une **épreuve écrite** d'une durée d'une heure.

➥ *Consulter les nouvelles modalités d'évaluation de l'épreuve d'enseignement moral et civique : https://www.education.gouv.fr/bo/2026/Hebdo35/MENE2622365N*

Évaluations ponctuelles de la spécialité non poursuivie en terminale

La spécialité non poursuivie en terminale, choisie par le candidat à l'inscription, fait l'objet d'une évaluation ponctuelle au titre du contrôle continu, en fin de première ou en fin de terminale selon la modalité de passage des épreuves retenue.

Le tableau ci-dessous est un document synthétique présentant les documents à fournir pour l'évaluation de certaines épreuves orales. *Pour connaître précisément le déroulement des épreuves ou le contenu des documents à produire, consulter :*
- *Pour le baccalauréat général : https://eduscol.education.gouv.fr/sites/default/files/document/ndsevaluations-ponctuelleseds-non-poursuivivoie-gjuin-2025pdf-100575.pdf*

Épreuve	Durée	Document(s) à fournir
Arts plastiques	Évaluation orale Durée : 30 minutes	➥ ***Documents à remettre au jury le jour de l'épreuve :*** - **Carnet de travail** - **Document de synthèse** incluant un corpus de 5 œuvres travaillées durant l'année - **2 réalisations plastiques** abouties
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	Évaluation orale Durée : 20 minutes	➥ ***Documents à remettre au jury le jour de l'épreuve :*** **Dossier personnel** composé de 3 à 5 documents textuels et/ou iconographiques dont le fil conducteur se rattache à l'une des deux thématiques du programme de première

Évaluations ponctuelles des enseignements optionnels

Attention : Les enseignements optionnels ne donnent pas lieu à l'attribution de « points bonus ». Les notes obtenues sont prises en compte dans le cadre du contrôle continu, qu'elles soient supérieures ou inférieures à 10/20. L'absence à une épreuve ponctuelle optionnelle équivaut à la note de 0/20.

Le tableau ci-dessous est un document synthétique présentant les documents à fournir pour l'évaluation de certaines épreuves orales. *Pour connaître précisément le déroulement des épreuves ou le contenu des documents à produire, consulter le lien : https://www.education.gouv.fr/bo/2026/Hebdo1/MENE2533572N*

Épreuve	Durée	Document(s) à fournir
Langue vivante C	Évaluation orale Durée : 10 minutes	➥ ***Documents à remettre au jury le jour de l'épreuve :*** **Document** illustrant une thématique traitée au cours de l'année : - Texte (extrait de roman, de pièce de théâtre, poème, article de presse, bande dessinée, etc.) - Ou document iconographique (image, photo, peinture, dessin, etc.)
Arts plastiques	Évaluation orale Durée : 30 minutes	➥ ***Documents à remettre au jury le jour de l'épreuve :*** - **Document de synthèse** décrivant le travail conduit et précisant le questionnement en lien avec le choix des œuvres - **Listes des œuvres choisies** reproduites en couleur - **2 réalisations plastiques** abouties